

Concours d'entrée 2010 Admission en 1^{re} année

Le Quai, école supérieure d'art, est un établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle pédagogique du Ministère de la Culture. Les étudiants préparent en trois ans le diplôme national d'arts plastiques (DNAP option art, option design textile/surface ou design graphique), et en cinq ans le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP option art, option design textile/surface ou design graphique).

Les candidats au concours d'entrée sont titulaires d'un baccalauréat, d'un diplôme étranger reconnu équivalent ou bien inscrits en terminale (âge : 25 ans maximum).

Pour ces derniers, l'admission ne pourra être validée qu'après l'obtention du baccalauréat.

Les candidats non bacheliers ont néanmoins la possibilité de solliciter une dérogation pour passer le concours d'entrée. Ils doivent justifier d'une pratique artistique et d'un parcours professionnel d'un niveau équivalent ou supérieur au baccalauréat. La demande écrite de dérogation avant l'inscription à l'examen d'entrée comporte un dossier artistique et un CV.

Les candidats non francophones doivent justifier d'une très bonne pratique de la langue française (parlée, lue, écrite).

Une fiche d'inscription accompagnée des pièces exigées doit être envoyée ou déposée **AVANT LE 26 MARS 2010.**

Les épreuves du concours ont lieu les **6 ET 7 MAI 2010**. Tous les candidats sont convoqués le 15 AVRIL pour les 3 épreuves sur table (culture générale, langue vivante, pratique artistique) et le 16 AVRIL pour un entretien avec le jury. Un dossier de travaux personnels présenté par le candidat sert de support à cet entretien.

L'école adressera fin avril une convocation aux épreuves, comportant dates, heures, lieu de passage et divers renseignements (matériel demandé, déroulement de l'épreuve).

L'école n'envoie pas d'accusé de réception du dossier d'inscription au concours. Le récépissé de la Poste attestera, si besoin est, de l'envoi en recommandé.

NB : Les étudiants susceptibles de bénéficier d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux et/ou d'un logement universitaire doivent constituer un dossier social étudiant en se connectant à l'adresse internet du CROUS de Strasbourg à compter du 15 janvier et avant le 30 avril 2010.